

## Traite AVODA ZARA

### Proposition de plan – Troisième chapitre - Daf 44 a & b

#### 44 a

##### Michna :

- *R. Yosi : Pour détruire une idole, on doit broyer les idoles et jeter la poussière au vent, ou jeter à la mer.*
- *Les Sages (hachamim) : Non, cela pourrait contribuer à fertiliser le sol, or nous ne pouvons tirer aucun bénéfice des idoles - "Lo Yidbak b'Yadcha Me'umah Min ha'Cherem."*

##### Guemara :

##### Discussions entre R. Yossi et les Sages

*Nous avons une Beraita, au nom de R. Yosi : "... Ha'Egel Lakachti ...El ha'Nachal." → Moshe a moulu le veau d'or et jeté la poussière à la rivière, même si elle finissait par reposer sur les rives !*

- *Les Sages (hachamim) : "Va'Yizer Al Penei ha'Mayim va'Yashk Et Bnei Yisrael" → Moshe a fait boire cette eau par les Bné Israël pour les tester comme / femme Sota (ceux qui étaient coupables sont morts).*

Autre exemple de R. Yosi : «*Va'Yichrot Asa Et Miflatzet va'Yadek va'Yisrof b'Nachal Kidron*» (Asa a broyé l'idole (« Miflatset » que sa mère avait faite) dans une vallée sans craindre que la poussière ne s'envole et fertilise la vallée)!

- *Les Sages (hachamim) précisent : Il l'a fait à Nachal Kidron, parce que rien ne pousse là-bas.*
- *Pourtant nous avons une beraita qui indique que après que le sang ait été jeté contre l'autel ... il coulait dans la source (qui traverse le Mikdash) et se jette dans Nachal Kidron. Les jardiniers l'achètent pour en faire du fumier (l'interdit de Me'ilah s'applique à cela) → donc on peut faire pousser des choses dans cet endroit*
- *Certains endroits à Nachal Kidron peuvent faire pousser des choses. D'autres endroits ne peuvent pas. (Asa a jeté la poussière à un endroit où rien ne pousse.)*

*Qu'est-ce que "Miflatztah"?*

- *Rav Yehudah : C'était MaFLi LeiTZanuSAH (une moquerie incroyable).*
- *Rav Yosef : elle avait fabriqué une forme d'organe masculin, et elle avait des relations avec elle tous les jours.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (daf, résumé), [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

Autre exemple de R. Yosi : Chizkiyah a moulu l'image de serpent de Moshe (qui devait guérir), même si les gens l'adoraient !

- Les Sages (hachamim) : Est-ce une preuve ? Le verset est "Aseh Lekha Saraf" – « lekha » « pour toi », fait à partir de l'argent de Moshe, c'était son bien, et ceux qui se prosternaient devant le serpent ne pouvait pas le rendre interdit pour Moshé, son propriétaire.
- Effectivement, il était permis d'en bénéficier. Mais, il l'a détruit parce que les gens péchaient à cause de ce serpent.

Autre exemple de R. Yosi : "Va'Ya'azvu Sham Et Atzabehem va'Yisa'em », les ennemis de David ont abandonné leurs idoles, puis David les a dispersés !

- Quelle est la source que va'Yisa'em signifie « il les a dispersés » ?
  - Nous l'apprenons du Targum de "Tizrem v'Ru'ach Ti'sa'em".
  - Les Sages (hachamim) : Est-ce une preuve ? On retrouve les mêmes termes dans le verset "va'Yisarefu ba'Esh". Il ne dit pas 'va'Yisrafem va'Yisa'um' « il les a brûlés puis les a dispersés ». Donc, nous devons dire qu'ils l'ont brûlé, mais ils ne l'ont pas répandu ;
    - Va'Yisa'em signifie simplement qu'ils l'ont porté!
    - Les versets se contredisent!
    - Rav Huna : Avant qu'Iti ha'Giti (un ami Nochri de David) vienne, ils ne pouvaient pas annuler l'idole, alors ils la brûlaient. Après Iti est venu, il l'a annulée, et ils l'ont portée.

A propos de la couronne de David

---

Il est dit « Il a pris la couronne de l'idole d'un poids en or et l'a placée sur sa tête » → Pourtant, on ne peut pas bénéficier des idoles !

- Rav Nachman : Iti ha'Giti est venu et annulé l'idôle.
- Mais elle pesait un Kikar d'or (environ 25 kilos), c'est trop lourd pour que David puisse le porter!
  - Rav Yehudah / Rav : Le verset signifie, elle aurait dû être posée sur la tête de David.
  - R. Yosi b'Rebbi Chanina : Un aimant permettait d'aider à porter la plus grande partie de son poids.
  - R. Elazar : cette couronne contenait une pierre précieuse valant un Kikar d'or

Que signifie "Zot Hayetah Li Ki Pikudecha Natzarti"? « J'ai gardé tes commandements... »

- Comme David a gardé les Mitzvot de Hash-m, il a été récompensé par la couronne comme témoignage/distinction
- Quel était le témoignage ?
  - R. Yehoshua ben Lévi : Il a revêtu la couronne à la place de Tefilin, et il est en bon état (miraculeusement - la couronne était ronde, et la tête n'est pas ronde)!
  - Mais Il doit quand même porter les Tefilin sur sa tête !
  - Bar Rav Shmuel Rav Yitzchak : Il y a de l'espace sur la tête pour les deux.

Verset : "Va'Yitenu Alav Et ha'Nezer" (/Yoash) cela désigne la couronne;

- Rav Yehudah : "Ve et ha'Edout" est un témoignage de la maison de David. La couronne ne convient qu'à celui qui est propre à être roi.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (daf, résumé), [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- "Adoniyahu ... Mitnasei Leimor Ani Emloch" (il a dit 'Je régnerai') - il a essayé la couronne, mais cela ne lui convenait pas.

A propos de ce verset : "Va'Ya'as ... va'Chamishim Ish Ratzim Lefanav" - qu'est-ce qu'Adoniyahu a fait aux gens qui ont couru devant lui ?

- Il a enlevé leurs rates et la peau du dessous de leurs pieds (afin ils puissent courir plus vite). [→  
NDR : d'où l'expression « Courir comme un dératé » !]

### Michna :

*Frukus (un idolâtre/hérétique) a vu Raban Gamliel se baigner dans les bains d'Afroditi (une idole).*

- *Frukus lui a dit : Ceci vous est interdit – Vous ne devez profiter de rien d'une idolâtrie "Lo Yidbak b'Yadcha Me'umah Min ha'Cherem"!*
- *Raban Gamliel : Nous ne répondons pas (questions de Torah) dans un établissement de bains.*
- *Après être sorti du bain, il lui a dit :*
  - *Je ne suis pas venu vers Afroditi. Mais c'est elle qui est venue dans mon domaine !*
  - *Les gens ne disent pas: «construisons un bain pour glorifier Afroditi», plutôt, «mettons une statue d'Afroditi dans le bain pour la décoration».*
  - *En outre, même si je te donnais une fortune, irais-tu à ton idole tout nue, dans un statut de Tamei ou bien urineras-tu devant ?*

→ *Il nous est interdit de bénéficier uniquement de "Eloheihem", c'est-à-dire de ce qu'ils traitent comme des dieux.*

### Guemara :

*Comment Raban Gamliel a-t-il pu répondre cela (il est interdit de répondre, il s'agit d'une halakha de la Torah ?*

- *Rabah bar bar Chanah : On peut penser à propos de Torah n'importe où sauf pour une salle de bains ou dans les toilettes.*
- *Peut-être ne l'a-t-il pas dit en Lashon ha'Kodesh (et c'est donc permis).*
  - *Abaye a enseigné que les affaires profanes peuvent être dites (dans un bain ou une salle de bain) même en Lashon ha'Kodesh. En revanche, les paroles de Torah ne peuvent pas être dites dans de tels lieux même dans d'autres langues profanes !*
- *Nous avons une beraita : C'est après son départ de la salle de bains qu'il lui a dit 'nous ne répondons pas dans un établissement de bains'.*

*Rav Chama bar Yossef citant R. Oshaya : Raban Gamliel ne lui a pas donné une réponse pertinente/appropriée;*

- *Rav Chama: Mais, moi, je dis que c'était une bonne réponse.*

*Pourquoi était-ce inapproprié (selon R. Oshaya)?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (daf, résumé), [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

Première réponse de Rav Chama : Il a dit 'elle est dans un trou, et tout le monde urine à côté d'elle !'

- Rava : Mais, précisément, la manière de servir Peor, par exemple, était précisément de faire ses excréments devant l'idole !
- Rav Chama: Je trouve que c'était une bonne réponse. Dans un cas, c'est la façon de servir Pe'or, mais pour Afroditi, c'est honteux!

Deuxième réponse de Abaye : R. Oshaya a jugé la réponse inappropriée parce qu'il a dit: «Je ne suis pas venu dans son domaine. Elle est venue dans mon domaine ! [Il y avait d'abord le bain, et ensuite l'idole a été installée]

- Même s'il était venu dans son domaine, ce serait permis (tant qu'il ne montrerait pas de gratitude) ! --> Comme on le voit dans cette mishna : S'il y a un bain ou un jardin d'idolâtrie, on peut en bénéficier seulement si on ne lui montre pas de gratitude.
- Abaye: Moi, je dis que c'était une bonne réponse. Raban Gamliel était un grand homme et lorsqu'il allait dans un endroit, cela donnait du prestige et les hommes en étaient heureux (ce serait interdit s'il était allé dans son domaine.)

Troisième réponse de Rav Simi bar Chiya : R. Oshaya a jugé la réponse inappropriée parce qu'il a dit «elle est au creux, et tout le monde urine par elle ! → Or, nous avons une mishnah : Si un idolâtre a craché ou a uriné sur son idole, ou l'a traîné dans la boue ou dans des excréments, l'idole n'est pas annulée.

- Rav Chama bar Yossef : c'était une bonne réponse
  - Dans la Mishnah, il était en colère au moment où il a uriné, donc il n'a pas voulu l'annuler, plus tard quand il sera apaisé il retournera vers l'idole.
  - Ici, ils y urinent toujours, cela n'est pas considéré comme de l'idolâtrie.

Quatrième réponse de Rabah bar Ula : R. Oshaya a jugé la réponse inappropriée parce qu'il a dit « les gens ne disent pas : « construisons un établissement de bains pour glorifier Afroditi »; plutôt, « mettons Afroditi dans le bain pour la décoration »;

- Même s'ils disaient 'construisons un bain pour glorifier Afroditi', on peut s'y baigner! --> Cf. beraita : si on dit « cette maison (ou ce verre) devrait être pour l'idole », rien n'est consacré par la parole à l'idole. Il n'y a pas de concept de 'Hekdesh' à l'idolâtrie.
- Rabah bar Ula: Moi, je dis que c'était une bonne réponse. Certes, on peut bénéficier du bain (rien n'est interdit par la parole), mais si le bain glorifiait/embellissait l'idole, il serait interdit.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (daf, résumé), [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)